



ADDITIFS AUX RÈGLES DE SÉLECTION

-

SHORT-TRACK

-

SAISON 2023-2024



Compétitions concernées :

I. BORMIO CUP 2023	2
II. COUPE DU MONDE 1 & 2 (WC1 & WC2)	3
III. COUPE DU MONDE JUNORS 1 & 2 (WCJ1 & WCJ2)	5
IV. COUPE DU MONDE 3 (WC3)	6
V. CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE	7
VI. CHAMPIONNATS D'EUROPE.....	8
VII. JEUX OLYMPIQUES DES JEUNES (JOJ)	10
VIII. COUPE DU MONDE 5 & 6 (WC5 & WC6)	12
IX. COUPE DU MONDE JUNORS 3 (WCJ3)	14
X. CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR	16
XI. CHAMPIONNATS DU MONDE.....	18
XII. FINAL EUROPA CUP	20
XIII. ANNEXES	21



I. **BORMIO CUP 2023**

Lieux & Date :

- **Bormio** (Italie) du **29 Septembre au 01 Octobre 2023**
- Pour être sélectionné à la Bormio Cup 2023 (BC23), il faut :
- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respectez l'épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Epreuve sélective

Test chronométrique 777m individuel, Font-Romeu (16-17 septembre 2023)

Cette épreuve permettra d'attribuer les quotas individuels (3 à 5 par sexe) pour la Bormio Cup 2023.

Minima Dames : 1.07.600 (départ lancé)

Minima Hommes : 1.03.600 (départ lancé)

Les 5 meilleures Dames et les 5 meilleurs Hommes ayant remplis ces minima seront retenus pour participer à la Bormio Cup.

Chaque patineur aura le droit à deux essais.

Concernant les relais par genre, un minima sera requis pour envoyer un relai féminin et un relai masculin en coupe du monde, à cet effet des épreuves de relais auront lieu lors de ces 2 jours de tests :

- Dames : moins de 4.10.00 au 3000m

- Hommes : moins de 6.40.00 au 5000m

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux tests est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.

L'athlète blessé devra formuler, par mail, une demande écrite de repêchage auprès du DTN, 24h maximum après la fin de la dernière épreuve.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



II- COUPE DU MONDE 1 & 2 (WC1 & WC2)

Lieux & Date :

- **WC1 - Montréal** (Canada) du **20 au 22 octobre 2023**
- **WC2 - Montréal** (Canada) du **27 au 29 octobre 2023**

Pour **être sélectionnable** en Coupe du Monde sur la saison 2023/2024, il faut :

- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respectez les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Epreuves sélectives

a. Bormio Cup 2023 (Italie) (29 septembre au 01 octobre 2023)

Cette compétition servira à attribuer les quotas (max. 5 par sexe) pour les WC1 & WC2 lors de la saison 2023/2024.

Concernant les relais par genre, un minima sera requis pour être sélectionnable :

- Dames : moins de 4.10.00 au 3000m
- Hommes : moins de 6.40.00 au 5000m

Ces temps seront à effectuer lors des tests du 16-17 septembre 2023, à Font-Romeu ou lors de la Bormio Cup, 29 septembre – 01 octobre 2023.

A l'issue de cette compétition un classement sera établi de la manière suivante :

Les **2 meilleur(e)s patineur(se)s** de chaque sexe seront sélectionnables pour les WC1 & WC2.

Un maximum de 3 patineurs (par sexe) pourra être sélectionnables à partir d'**un choix discrétionnaire de la DTN**, selon les performances de la Bormio Cup en individuel ainsi que les tests de relais, en concertation avec les entraîneurs selon les critères suivants :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif* vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais

*capacité à atteindre en World Cup un top 20 pour un sénior ou un top 32 pour un junior par rapport au niveau des saisons de World Cup précédentes.



Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux Coupes du Monde est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



III- COUPE DU MONDE JUNORS 1 & 2 (WCJ1 & WCJ2)

Lieux & Date :

- **WC1 - Leeuwarden** (Pays-Bas) du **25 au 26 novembre 2023**
- **WC2 - Leeuwarden** (Pays-Bas) du **02 au 03 décembre 2023**

Pour **être sélectionnable** en Coupe du Monde junior sur la saison 2023/2024, il faut :

- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respectez les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Epreuves sélectives

a. Test chronométrique 777m, Font-Romeu (16-17 septembre 2023)

Minima Dames : 1.09.00 (départ lancé)

Minima Hommes : 1.06.00 (départ lancé)

Chaque patineur aura le droit à deux essais.

b. Compétition Alta Valtellina Trophy, 10-12 Novembre 2023, Bormio.
(À la charge des clubs ou familles des patineurs)

La première JA et la première JB Dame ainsi que le premier JA et le premier JB Hommes de l'Alta Valtellina Trophy seront sélectionnables, avec la condition d'avoir atteint le minima chronométrique.

Un maximum de 3 patineurs (par sexe) pourra être sélectionnables à partir d'**un choix discrétionnaire de la DTN**, selon les performances de la Bormio cup en individuel, en concertation avec les entraîneurs selon les critères suivants :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux Coupes du Monde Juniors est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.



Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

IV- COUPE DU MONDE 3 (WC3)

Lieux & Date :

- **WC3 - Pékin** (Chine) du **08 au 10 Décembre 2023**

Avenant éventuel selon performances au classement individuel WC1-WC2



V- CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE

Lieu & date :

- **Vaujany** (France) du **10 au 14 décembre 2023**

Pour **participer** aux championnats de France Elites sur la saison 2023/2024, il faut :

- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de la CSNPV
- Avoir été sélectionné en équipe de France senior sur la saison précédente OU faire partie des meilleur(e)s patineur(se)s du classement cumulatif 500m et 1000m du top France au 26 novembre 2023.

Pour cette compétition, seront qualifiés **14 hommes** et **10 femmes**.

Les patineur(se)s sélectionné(e)s en équipe de France senior sur la saison en cours ou la saison précédente sont automatiquement sélectionné(e)s pour cette compétition.

La suite des participants sera complétée comme suit :

Hommes : Les 9 meilleurs patineurs (incluant les patineurs déjà qualifiés) du Top France au cumul 500/1000m sont automatiquement qualifiés. Afin de compléter cette sélection jusqu'à 14 patineurs, cette liste sera complétée par les 5 patineurs juniors* suivant au Top France cumul 500/1000m.

Femmes : Les 7 meilleures patineuses (incluant les patineuses déjà qualifiées) du Top France au cumul 500/1000m sont automatiquement qualifiées. Afin de compléter cette sélection jusqu'à 10 patineuses, cette liste sera complétée par les 3 patineuses juniors* suivante au Top France cumul 500/1000m.

**Les patineur(se)s juniors en catégorie A, B, C.*

Dans le cas où des patineur(se)s seraient forfaités, la liste des participants pourra être complétée dans la continuité du classement cumulatif 500m et 1000m du top France en respectant les règles citées ci-dessus.

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux Championnats de France Elites est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.



VI- CHAMPIONNATS D'EUROPE

Lieu & date :

- **Gdansk** (Pologne) du **12 au 14 janvier 2024**

Pour **être sélectionnable** aux championnats d'Europe sur la saison 2023/2024, il faut :

- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respectez les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Suite à la saison précédente, la France a obtenu les quotas suivants (à confirmer) :

	FEMMES	HOMMES
500m	2	2
1000m	2	3
1500m	2	2
Relai mixte	1	
Relai femmes	1	
Relai hommes		1

Sous confirmation communication ISU

Epreuves sélectives

a. Championnats de France Elite

Un patineur n'ayant pas pris part aux championnats de France Elite ne pourra pas prétendre à une sélection en équipe de France lors de ce championnat. Une exception pourra être attribuée pour raison médicale dument justifiée par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline.

b. Coupes du Monde #1 et #2

Le processus de sélection des championnats d'Europe est hiérarchisé en **2 niveaux**.

Ces niveaux sont établis à partir d'un classement par distance issu des coupes du Monde 2023/2024, afin d'identifier les **patineur(se)s sélectionnables**.

• **Niveau 1**

Tout patineur(se) ayant obtenu une médaille en coupe du Monde 2023/2024 sur l'une des distances individuelles sera classé dans le niveau 1. Un classement est réalisé pour chaque distance individuelle, les 3 meilleures places obtenues sur la distance sont retenues pour réaliser les classements individuels par distance (500m, 1000m & 1500m). Les points ISU (cf. annexe) sont associés aux places retenues permettant d'établir ce classement. En cas d'égalité, les exæquos seront départagés sur la meilleure place obtenue et si cela n'est pas suffisant, sur la seconde meilleure place et ainsi de suite.



- **Niveau 2**

Le niveau 2 regroupe tous les patineur(se)s n'ayant pas intégré(e)s le niveau 1, ils complètent la suite du classement précédemment établi. Ce classement est réalisé de la même manière que pour le niveau 1, pour chaque distance individuelle, les 3 meilleures places obtenues sur la distance sont retenues pour réaliser les classements individuels par distance (500m, 1000m & 1500m). Les points ISU (cf. annexe) sont associés aux places retenues permettant d'établir ce classement. En cas d'égalité, les exæquos seront départagés sur la meilleure place obtenue et si cela n'est pas suffisant, sur la seconde meilleure place et ainsi de suite.

Les **2 premier(ère)s patineur(se)s** pour chaque distance **sont sélectionnables** pour les Championnats d'Europe 2024, dans la limite de 5 quotas individuels maximum. Si 6 patineur(se)s sont concernés, le(a) patineur(se) disposant du classement le plus faible sur sa meilleure distance ne sera pas retenu.

Dans l'exemple suivant, le meilleur classement du patineur(se) A est 4^{ème}, tandis que le patineur(se) B ne fait pas mieux que 5^{ème}, ce sera donc le patineur(se) A qui sera retenu :

	Patineur(se) A	Patineur(se) B
500m	4 ^{ème}	5 ^{ème}
1000m	15 ^{ème}	7 ^{ème}
1500m	32 ^{ème}	18 ^{ème}

Pour les quotas restant, relais compris, ils seront étudiés lors d'**un choix discrétionnaire de la DTN** en concertation avec les entraîneurs selon les critères suivants :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif* vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais

**capacité à atteindre aux championnats d'Europe un top 20 pour un sénior ou un top 30 pour un junior par rapport au niveau des saisons précédentes.*

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux Championnats d'Europe est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



VII- JEUX OLYMPIQUES DES JEUNES (JOJ)

Lieu & date :

- **Gangwon** (Corée du sud) du **19 janvier au 01 février 2024**.

Pour **être sélectionnable** aux JOJ 2024, il faut :

- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respectez les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

La France aura les quotas suivants :

- Femmes : 2 quotas
- Hommes : 2 quotas

Epreuves sélectives

a. Avoir réalisé les minimas chronométriques par catégorie sur la saison 2023-2024

	FEMMES	HOMMES
500m	48.000	45.500
1000m	1:39.000	1:35.000

Il faut avoir réalisé les minimas des deux distances au plus tard le 26 novembre 2023.

b. Test chronométrique 777m individuel, Font-Romeu (16-17 septembre 2023)

Cette épreuve permettra d'établir un classement des patineurs éligibles.

c. Trophée du grand lion, Belfort (14-15 octobre 2023)

Cette épreuve permettra d'établir un classement des patineurs éligibles.
Ils devront concourir dans la même catégorie (JB)

d. Alta Valtellina Trophy, Bormio (10-12 Novembre 2023)

Cette épreuve permettra d'établir un classement des patineurs éligibles.
Ils devront concourir dans la même catégorie (JB)

Le cumul des classements de ces épreuves déterminera les patineur(euse)s dames et hommes sélectionnables. Sur chacune des épreuves b,c,d , un classement des patineurs français est établi auquel les points ISU (cf. annexe) sont associés. En cas d'égalité, les exæquos seront départagés sur la meilleure place obtenue et si cela n'est pas suffisant, sur la seconde meilleure place et ainsi de suite.

Un(e) patineur(se) Junior, éligible, qui aura honoré une sélection en coupe du monde Sénior de la saison 2023/2024 sera **sélectionnable** pour un quota.



Un choix discrétionnaire de la DTN pour compléter la sélection, si nécessaire, pourra être établi selon les critères suivants :

- Analyse des performances réalisées en lors des épreuves de sélection de la saison en cours et du comportement lors des courses.
- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux JOJ est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



VIII- COUPE DU MONDE 5 & 6 (WC5 & WC6)

Lieux & Date :

- **WC5 – Dresden** (Allemagne) du **9 au 11 février 2024**
- **WC6 – Gdansk** (Pologne) du **16 au 18 février 2024**

Pour **être sélectionné** en Coupe du Monde sur la saison 2023/2024, il faut :

- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respectez les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Epreuves sélectives

a. Championnats d'Europe Gdansk, 12-14 janvier 2024

Cette compétition servira à attribuer des quotas (max. 5 par sexe) pour les WC5 & WC6 lors de la saison 2023/2024.

A l'issue de cette compétition, le **meilleur(e) patineur(se)** de chaque distance individuelle est **sélectionnable** pour les coupes du Monde #5 & #6. À condition que ces patineur(se)s soient classés au sein du top 20 sur ces distances.

b. Coupe du Monde #1, #2, Alta Valtellina Trophy, Tests chronométriques, font Romeu (5 janvier 2024)

Minima Dames : 1.07.600 (départ lancé)

Minima Hommes : 1.03.600 (départ lancé)

Pour les patineurs n'entrant pas dans les critères du point a., l'analyse des compétitions citées au point b. servira à envisager l'attribution de quota(s) supplémentaire(s).

Un **3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} quota** pourra être attribué à partir d'**un choix discrétionnaire de la DTN** en concertation avec les entraîneurs selon les critères suivants :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif* vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais

*capacité à atteindre en World Cup un top 20 pour un sénior ou un top 32 pour un junior par rapport au niveau des saisons de World Cup précédentes.

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux Coupes du Monde est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.



Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



IX- COUPE DU MONDE JUNORS 3 (WCJ3)

Lieux & Date :

- **WC3 - Budapest** (Hongrie) du **17 au 18 février 2024**

Pour **être sélectionnable** en Coupe du Monde junior sur la saison 2023/2024, il faut :

- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respectez les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Epreuves sélectives

a. Avoir réalisé les minimas chronométriques par catégorie

Il est impératif d'avoir réalisé les minimas suivant sur chacune des distances au plus tard le 14 décembre 2023.

	FEMMES	HOMMES
500m	0:46.000	44.000
1000m	1:36.000	1:33.000

b. Alta Valtellina trophy, Bormio (10-12 Novembre 2023)

Un patineur n'ayant pas pris part à l'Alta Valtellina Trophy ne pourra pas prétendre à une sélection en équipe de France lors de ce championnat. Une exception pourra être attribuée pour raison médicale dûment justifiée par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline

c. Championnats de France Elite, Vaujany (10-14 décembre 2023)

Les 2 premiers juniors Dames et Hommes seront sélectionnables, avec la condition des critères a et b.

Un(e) patineur(se) Junior qui aura honoré une sélection en coupe du monde junior ou Sénior 2023/2024 **est sélectionnable** pour un quota. Si plusieurs patineur(se)s juniors ont honoré une sélection ils seront classés en fonction des points ISU obtenus lors de ces compétitions.

Les quotas individuels restant pourront être attribués à partir d'**un choix discrétionnaire de la DTN** en concertation avec les entraîneurs selon les critères suivants :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif* vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais



**capacité à atteindre un top 20 aux championnats du Monde junior vis-à-vis du niveau des saisons précédentes.*

Relais : si la DTN considère qu'un ou plusieurs relais (homme/femme) ont le niveau de représenter la France, **seront sélectionnés** les sportifs en fonction des résultats obtenus lors du championnat de France Elite.

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux Coupes du Monde Juniors est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



X-CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIOR

Lieu & date :

- **Gdansk** (Pologne) du **22 au 25 février 2024**

Pour **être sélectionné** aux championnats du Monde juniors sur la saison 2023/2024, il est nécessaire de :

- Être licencié à la FFSG
- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Respectez les épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Epreuves sélectives

- a. Avoir réalisé les minimas chronométriques par catégorie

Il est impératif d'avoir réalisé les minimas suivant sur chacune des distances au plus tard le 14 décembre 2023.

	FEMMES	HOMMES
500m	0:46.000	44.000
1000m	1:36.000	1:33.000

- b. Alta Valtellina trophy, Bormio (10-12 Novembre 2023)

Un patineur n'ayant pas pris part à l'Alta Valtellina Trophy ne pourra pas prétendre à une sélection en équipe de France lors de ce championnat. Une exception pourra être attribuée pour raison médicale dûment justifiée par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline

- c. Championnats de France Elite, Vaujany (10-14 décembre 2023)

Les 2 premiers juniors Dames et Hommes seront sélectionnables, avec la condition des critères a et b.

Un(e) patineur(se) Junior qui aura honoré une sélection en coupe du monde junior ou Sénior 2023/2024 **est sélectionnable** pour un quota. Si plusieurs patineur(se)s juniors ont honoré une sélection ils seront classés en fonction des points ISU obtenus lors de ces compétitions.

Les quotas individuels restant pourront être attribués à partir d'**un choix discrétionnaire de la DTN** en concertation avec les entraîneurs selon les critères suivants :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif* vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais



**capacité à atteindre un top 20 aux championnats du Monde junior vis-à-vis du niveau des saisons précédentes.*

Relais : si la DTN considère qu'un ou plusieurs relais (homme/femme) ont le niveau de représenter la France, **seront sélectionnés** les sportifs en fonction des résultats obtenus lors du championnat de France Elite.

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux Championnats du Monde Juniors est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



XI- CHAMPIONNATS DU MONDE

Lieu & date :

- **Rotterdam** (Pays-Bas) du **15 au 17 mars 2024**

Pour **être sélectionné** aux championnats du Monde 2024, il est nécessaire de :

- Répondre aux critères d'âges basés sur les règles générales de l'ISU
- Avoir participé aux épreuves sélectives mentionnées ci-dessous

Suite à la saison précédente, la France a obtenu les quotas suivants (à confirmer) :

	FEMMES	HOMMES
500m	2	2
1000m	2	2
1500m	2	2
Relai mixte	?	
Relai femmes	?	
Relai hommes		?

Sous confirmation communication ISU

La qualification des équipes de relais sera fonction du classement des relais sur le circuit de Coupe du Monde 2023/2024.

Epreuves sélectives

- a. Coupes du Monde #1, #2, #5 et #6 et Championnats d'Europe 2024
- b. Et **avoir participé** aux championnats de France Elite

Le processus de sélection pour cet événement est hiérarchisé en 3 niveaux.

- **Niveau 1**

Toute médaille européenne en individuel permettra au patineur(se) d'**être sélectionnable** sur cette distance.

En fonction du nombre de quotas restant, les niveaux 2 et 3 sont établis à partir d'un classement issu des compétitions nommés au point « a », afin d'identifier les autres patineur(se)s **sélectionnables**.

- **Niveau 2**

Tout patineur(se) ayant obtenu une médaille en coupe du Monde 2023/2024 sur l'une des distances individuelles sera classé dans le niveau 2. Un classement est réalisé pour chaque distance individuelle, les 4 meilleures places obtenues sur la distance, lors des



Coupes du Monde 2023/2024 et des Championnats d'Europe 2024, sont retenues pour réaliser les classements individuels par distance (500m, 1000m & 1500m). Les points ISU (cf. annexe) sont associés aux places retenues permettant d'établir ce classement. En cas d'égalité, les exæquos seront départagés sur la meilleure place obtenue et si cela n'est pas suffisant, sur la seconde meilleure place et ainsi de suite.

- **Niveau 3**

Le niveau 3 regroupe tous les patineur(se)s n'ayant pas intégré(e)s les niveaux 1 & 2, ils complètent la suite du classement précédemment établi. Ce classement est réalisé de la même manière que pour le niveau 2. Pour chaque distance individuelle, les 4 meilleures places obtenues sur la distance, lors des Coupes du Monde 2023/2024 et des Championnats d'Europe 2024, sont retenues pour réaliser les classements individuels par distance (500m, 1000m & 1500m). Les points ISU (cf. annexe) sont associés aux places retenues permettant d'établir ce classement. En cas d'égalité, les exæquos seront départagés sur la meilleure place obtenue et si cela n'est pas suffisant, sur la seconde meilleure place et ainsi de suite.

A l'issue de ces 3 niveaux, le **premier(ère) patineur(se)** pour chaque distance **est** sélectionnable pour les Championnats du Monde 2024, dans la limite de 3 quotas individuels (5 si relai par genre qualifié).

Les quotas suivants, incluant les relais, seront étudiés lors d'**un choix discrétionnaire de la DTN** en concertation avec les entraîneurs selon les critères suivants :

- Assiduité et régularité aux séances d'entraînement de la saison en cours
- Potentiel sportif significatif* vis-à-vis de la concurrence internationale
- Impact sur la performance des équipes de relais

*capacité à atteindre aux championnats du Monde un top 20 pour un sénior ou un top 30 pour un junior par rapport au niveau des saisons précédentes.

Le principe de sélection est basé sur les règles Générales de Sélection.

La participation aux Championnats du Monde est obligatoire (sauf blessure). Seules des absences pour blessure ou maladie validées par le médecin fédéral ou le médecin référent de la discipline peuvent être étudiées.

Le DTN est le garant de l'application des règles de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.



XII- FINAL EUROPA CUP

Avenant à venir selon maintien de l'ISU



XIII- ANNEXES

Résultat (place)	Points ISU (coefficient 1)	Points ISU (coefficient 0.75)	Points ISU (coefficient 0.50)	Points ISU (coefficient 0.25)
1	10000	7500	5000	2500
2	8000	6000	4000	2000
3	6400	4800	3200	1600
4	5120	3840	2560	1280
5	4096	3072	2048	1024
6	3277	2457	1638	819
7	2621	1965	1310	655
8	2097	1572	1048	524
9	1678	1258	839	419
10	1342	1006	671	335
11	1074	805	537	268
12	859	644	429	214
13	687	515	343	171
14	550	412	275	137
15	440	330	220	110
16	352	264	176	88
17	281	210	140	70
18	225	168	112	56
19	180	135	90	45
20	144	108	72	36
21	115	86	57	28
22	92	69	46	23
23	74	55	37	18
24	59	44	29	14
25	47	35	23	11
26	38	28	19	9
27	30	22	15	7
28	24	18	12	6
29	19	14	9	4
30	15	11	7	3
31	14	10	7	3
32	13	9	6	3
33	12	9	6	3
34	11	8	5	2
35	10	7	5	2
36	9	6	4	2
37	8	6	4	2
38	7	5	3	1
39	6	4	3	1
40	5	3	2	1
41	4	3	2	1
42	3	2	1	0
43	2	1	1	0
44	1	0	0	0
45	1	0	0	0